

26.06.2014 – 08:30 Uhr

Correction du communiqué de presse du 25 juin 2014 : enquête de satisfaction 2014 sur les caisses-maladie

Lausanne (ots) -

Suite à une erreur de présentation du tableau des notes globales 2013 maladie figurant dans notre rapport détaillé, nous informons des modifications suivantes concernant la position et la progression des assureurs.

Le second paragraphe du communiqué de presse précédent faisait état d'une progression de 0.6 point pour l'assurance Sana24 par rapport à 2013. En l'occurrence, l'assurance Sana24 a gagné 0.4 point. L'assureur SWICA a progressé de 0.1 point. Quant à la caisse-maladie Vivacare, elle n'a pas gagné de point pour cette année 2014.

Le tableau du rapport contenant les notes de satisfaction globale 2013 a également été modifié. Pour une grande majorité des assurances, les notes 2013 étaient erronées ce qui a influé sur les points de progression.

Concernant le graphique présentant l'amabilité et la disponibilité des collaborateurs, l'assurance SWICA obtient la note de 5.4 et non 4.4 comme mentionné, ce qui la place en seconde position.

Le communiqué de presse corrigé : <http://www.bonus.ch/zr2ZI5K.aspx>

Le rapport détaillé contenant le graphique corrigé : http://www.bonus.ch/RDP-20140627_FR.pdf

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100758451> abgerufen werden.